



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **13-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 21 février 2013**

Le vingt et un février deux mille treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 14 février 2013

**Nombre de délégués en exercice** : 18      **Présents** : 12      **Votants** : 15

**Présents** : V BELLE, Y BOULARD, A CARBONARI (2), J CARRIER, C COIGNÉ, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (2), M. MASTROMAURO ( 2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

**Absents excusés** : M BAFFERT, M BROUZET, C DIDIER, V GONNET, GJULLIEN, D ROUX

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Secrétaire de Séance** : Valérie BELLE

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Convention SIRD/AIV : Mise en place de l'exposition « Moi, jeune citoyen » dans les collèges de la Rive Gauche du Drac pour l'année 2013.**

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Le SIRD, titulaire de la compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, sur l'axe prévention, un travail de sensibilisation aux questions d'incivilité et de délinquance dans et en dehors de l'école.

L'AIV a développé des outils d'information et de compréhension de ce qu'est la justice des mineurs en direction des enfants de 9 à 13 ans.

Le SIRD a fait le choix de soutenir et de favoriser cette découverte et cette familiarisation.

L'objectif :

Validation d'une convention de partenariat avec l'association AIV, Aide et Information aux Victimes, facilitant la mise en place d'une exposition sur les questions de justice des mineurs, à l'intention des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> des collèges de la rive gauche du Drac.

Possibilité de présenter l'exposition aux classes de CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires du territoire, s'il y a un besoin d'informer les enfants et leurs parents de ce qui compose la justice des mineurs. Cette exposition est destinée aux enfants de 9 à 11 ans.

- Permettre aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> mais également de CM1 ou de CM2 si les enseignants l'estime nécessaire, d'appréhender la justice des mineurs et surtout la Loi, afin d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs et de mieux cerner la question des limites, des cadres et de la règle.
- Sensibiliser et responsabiliser les élèves à la vie en société.
- Possibilité de mettre en place un temps de rencontre avec les familles en soirée.

L'association AIV s'engage à mettre à la disposition des collèges de la rive gauche du Drac une exposition composée de cinq vitrines, animée par un de ses intervenants.

Chaque classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> des établissements demandeurs recevra une animation de 2 heures.

Possibilité de faire ce travail dans les écoles élémentaire si les enseignants estiment l'intervention nécessaire.

Le SIRD s'engage à financer 50% du coût de l'accueil et l'animation de l'exposition soit la somme de 150€.

Le montant restant, soit 150€, est à la charge de chacun des collèges demandeurs.

#### **IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL**

- **D'ADOPTER** : La convention entre le SIRD et l'AIV est valide pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 février 2013

Le Président,  
Christian COIGNÉ

